

# Les SSIAD

## Service de Soins Infirmiers A Domicile

En France, un Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD) est une structure gérée soit par une association, soit par une fondation, soit par une mutuelle (en 2008, 63% des gestionnaires de SSIAD sont des organismes privés à but non lucratif), soit par des organismes ou établissements publics (37%).

Leur mission est de prodiguer des soins aux personnes âgées de plus de 60 ans (95% des interventions au 31 décembre 2008) et, depuis 2004, aux personnes adultes de moins de 60 ans en situation de handicap ou atteintes de certaines pathologies chroniques. Les SSIAD interviennent pour le maintien de l'autonomie des personnes en situation de dépendance ayant fait le choix de rester à leur domicile. Ils ont pour mission de contribuer à prévenir ou à différer l'entrée à l'hôpital ou dans un établissement d'hébergement. Si, en 2008, 96% des missions se font au domicile, les SSIAD interviennent parfois dans des établissements non médicalisés pour personnes âgées ou pour personnes adultes handicapées.

### Comment fonctionne un SSIAD?

Les SSIAD interviennent sur prescription médicale. Les soins sont assurés 7 jours sur 7. Le nombre de passages et le contenu des interventions sont définis selon les besoins de chacun et traduits en un projet de soins individualisé. Le créneau d'intervention horaire est variable selon les structures mais se divise en général en une session de visites en matinée et une session de visites en soirée. Certains SSIAD de nuit ont été créés de manière expérimentale.

### Les missions

Les SSIAD sont un maillon essentiel du maintien des personnes à leur domicile.

Dans le cadre d'une prise en charge globale, ils réalisent :

- ◆ Des soins de nursing
- ◆ Des soins techniques infirmiers
- ◆ Un accompagnement dans l'environnement social et familial
- ◆ Un accompagnement dans le parcours de soins
- ◆ L'aménagement du domicile pour les structures qui emploient des ergothérapeutes
- ◆ L'accompagnement de personnes atteintes de certaines pathologies comme le cancer ou le sida, ou dans l'accompagnement de personnes en fin de vie.

Dans le cadre du Plan Alzheimer, les SSIAD développent également depuis 2009 des "Équipes Mobiles Alzheimer" (aussi appelées "Équipes Spécialisée Alzheimer"), afin de prendre en charge les personnes atteintes de la Maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées.

### Le financement

Les SSIAD sont entièrement financés par les crédits de l'Assurance Maladie. L'allocation et le contrôle des financements dépendent des Agences Régionales de Santé (ARS).

Les frais relatifs aux soins prodigués sont pris en charge dans le cadre d'une dotation globale de soins. Celle-ci tient compte de la rémunération des salariés du service et des personnels libéraux le cas échéant, des frais de déplacement, des charges relatives aux fournitures et au petit matériel médical, des autres frais généraux du service (locaux,...).

Les soins prodigués par un SSIAD sont gratuits pour le patient.

#### Dans le Calvados :

- > SSIAD Aunay sur Odon
- > SSIAD Bayeux Ryes Balleroy
- > SSIAD Fondation le Tavernier Pitrou
- > SSIAD du Pays d'Auge
- > SSIAD Bourguébus
- > SSIAD Caen
- > SSIAD Vallée de Touques
- > SSIAD Canton de Creully
- > SSIAD Dives sur Mer/Houlgate/Cabourg
- > SSIAD Cantons Tilly Evrecy
- > SSIAD Falaise
- > SSIAD Graye sur Mer
- > SSIAD du Bessin
- > SSIAD Lisieux
- > SSIAD Condé sur Noireau
- > SSIAD Mézidon Canon-St Pierre/Dives
- > SSIAD Canton Orbec et Livarot
- > SSIAD saint Sever
- > SSIAD Trouville
- > SSIAD Vire